

À chaud  
Attentat contre le président rwandais  
Habyarimana : l'information judiciaire close

Maria Malagardis

Libération, 21 décembre 2017

Le juge antiterroriste Jean-Marc Herbaut a clos ce mercredi l'information judiciaire concernant l'attentat contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, selon un document consulté par Libération. Il revient désormais au parquet de Paris de réclamer aux juges la tenue d'un procès ou l'abandon des poursuites contre les sept personnes mises en examen, issues du clan de l'actuel président rwandais, Paul Kagame.

Ce dossier instruit à Paris depuis 1998 et qui empoisonne les relations franco-rwandaïses depuis près de vingt ans a connu de multiples rebondissements. A l'issue d'une instruction menée uniquement à charge, un premier juge, Jean-Louis Bruguière, avait sollicité en 2006 des mandats d'arrêts contre neuf proches de l'actuel régime rwandais, entraînant la rupture momentanée des relations diplomatiques entre Paris et Kigali jusqu'en 2009.

Par la suite, le successeur de Bruguière, Marc Trévidic, avait en partie contredit l'ordonnance de son prédécesseur après avoir effectué la première enquête balistique sur place en 2011, qui démontrait que les tirs de missiles qui ont abattu l'avion étaient vraisemblablement partis du camp de la garde présidentielle. Ce qui suggérerait la responsabilité des extrémistes hutus, proches du pouvoir, qui utilisèrent justement cet attentat pour déclencher le dernier génocide du XXe siècle, contre la minorité tutsie, faisant plus de 800000 morts.

Après avoir une première fois clos l'information judiciaire, rouverte in extremis à la demande des parties civiles, Trévidic cède finalement le dossier au juge Herbaut. Une deuxième clôture du dossier aura ensuite lieu en 2016, mais sera également contestée par l'un des avocats des parties civiles qui présentera un témoin « surprise » qui ne s'était jamais manifesté jusque-là.